

AU FIL DES JOURS

10^{ème} Lettre d'information du mandat 2020-2026

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr Site municipal : www.aunay-sous-auneau.fr Tél. : 02 37 31 81 01 Distribution : 07 MAI 2024

NUMEROS UTILES

ASSISTANTE SOCIALE

Prenez rendez-vous au: 02 37 20 14 48.

URGENCES

SAMU: 15 ou d'un portable 112.

Centre Régional anti-poison de Paris : 01.40.37.04.04

Gendarmerie: 17 - Pompiers: 18.

Pharmacie de garde : 17

VEOLIA (Astreinte Eau/Assainissement): 0 969 323 529 ERDF « ENEDIS » (Réseau électricité): 0 972 675 028

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Lundi, Mardi et Mercredi de 9h00 à 12h00.
- Jeudi et Vendredi de 13h30 à 17h00.

Possibilité de recevoir sur rendez-vous en dehors de ces horaires. Monsieur le Maire et ses Adjoints reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

- Lundi, Mardi et Mercredi de 9h00 à 12h00.
- Jeudi et Vendredi de 14h00 à 17h00.

Chers habitants,

Le changement d'heure annonce le printemps et l'arrivée des beaux jours, même si la météo n'est pas cette année en adéquation avec les dates. Une météo salvatrice pour les nappes phréatiques mais difficile pour profiter des jardins et des activités extérieures.

Je vous demande une attention particulière concernant les chemins. Les passages en véhicule sont à proscrire pour ne pas les dégrader par temps de pluie. Les nombreux « coups de vent » ont fragilisé de nombreux arbres. Merci aux propriétaires de vérifier leurs parcelles et d'intervenir le cas échéant. De nombreux arbres tombent régulièrement à travers des chemins de randonnée.

Les travaux ont pris du retard, car les accords de subvention nous arrivent tardivement. Le chantier de l'ascenseur de la mairie et de l'Agence Postale va commencer prochainement, suivi cet été des travaux des jeux d'enfants et du terrain stabilisé.

Nous continuons à effectuer une nouvelle tranche d'éclairage public LED et des travaux de sécurité routière, îlots directionnels et stationnement, sont programmés prochainement rue de Paris.

Le permis de construire a été déposé suite aux études et aux diagnostics du cabinet multi-professionnels.

Les travaux d'isolation de la bibliothèque sont en cours.

Le conseil départemental, gestionnaire des routes, m'a confirmé la pose de signalisation de limitation de tonnage prochainement dans notre village pour les poids lourds en transit.

Enfin, j'ai repris contact avec les organismes concernés pour relancer le dossier de restauration de l'église, mis en sommeil l'année dernière.

Je remercie les associations sportives, culturelles pour leurs implications dans la vie de notre village, car l'hiver pluvieux aurait été bien long sans ces animations et divertissements.

J'espère le retour du beau temps pour enfin profiter de nos activités de plein air et je vous souhaite un bon printemps.

Chaleureusement à tous. Le Maire, Robert DARIEN



INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE POUR LA RENTRÉE 2024

• Les inscriptions pour la rentrée 2024 auront lieu à la mairie d'Aunay-sous-Auneau pour les enfants nés en 2021 aux dates suivantes :

À compter du mois d'avril aux heures d'ouverture de la mairie

(Se munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile et des pièces d'identité des parents)

• L'admission sera faite ensuite à l'école maternelle sur rendez-vous par téléphone au : 02 37 31 87 05.



RAPPEL: Si vous êtes français et que vous avez fait votre <u>recensement</u> <u>citoyen</u> à 16 ans, vous êtes inscrit automatiquement sur la liste électorale à l'âge de 18 ans.



Vous possédez un chien de première ou deuxième catégorie Vous possédez ou envisagez d'acquérir un chien classé en 2ème catégorie ou en 1ère catégorie, vous avez des obligations :

- S'assurer de son identification par tatouage ou puce électronique.
- Vous devez être titulaire d'un permis de détention.

La délivrance de ce permis de détention par le maire de votre commune de résidence est conditionnée à la présentation de justificatif d'identification, de vaccination contre la rage, d'assurance responsabilité civile, de stérilisation (pour la 1ère catégorie), d'attestation d'aptitude en suivant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents, et d'évaluation comportementale.

Les références du permis de détention doivent être reportées dans le passeport pour animal de compagnie délivré par la vétérinaire.

Pour plus de renseignements : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839



Le Conseil municipal après débat a décidé, à la majorité, d'augmenter les taux d'imposition des impôts :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : + 1%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : + 1%
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : + 1%

L'année passée, plusieurs pistes d'économies ont été étudiées et mises en œuvre :

- La réduction de la consommation de l'éclairage et du chauffage,
- La réduction des coûts de fonctionnement tels que la maintenance pour lesquels des contrats ont été renégociés. On notera la multiplication des contrôles de conformité (bâtiment, matériel, normes environnementales ...) qui amenuise les économies réalisées.
- Concernant les contrats d'assurance, le contexte n'est pas favorable à la renégociation : les collectivités sont confrontées à la hausse des cotisations, des franchises et aux résiliations des contrats à l'initiative des assureurs à la suite de sinistres jugés trop couteux.

Le nombre d'agents de la commune n'a pas augmenté. La hausse du régime indemnitaire et du point d'indice des fonctionnaires, les avancements d'échelons et de grades et les remplacements d'agents en congés de maladie constituent les charges de personnel.

Le budget général 2024, après débat du conseil municipal, a été adopté à la majorité.

Le budget de fonctionnement 2024 est détaillé comme suit :

Budget général 2024 - Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement		
Chap. 011 - Charges à caractère général	389 033,00 €	Chap. 002 – Résultat de fonctionnement reporté N-1	215 898,23 €	
Chap. 012 - Charges de personnel	638 439,00 €	Chap. 013 – Atténuation de charges	6 000,00 €	
Chap. 014 - Atténuation de produits	68 150,00 €	Chap. 042 – Amortissement (écriture d'ordre)	2 808,00 €	
Chap. 65 - Autres charges de gestion	145 474,36 €	Chap. 70 – Produits de services	105 300,00 €	
Chap. 66 – Frais financiers	1 300,00 €	chap. 73 - Impôts et taxes	45 000,00 €	
Chap. 67 – Charges spécifiques	500,00€	Chap. 731 – Impôts directs	707 617,00 €	
Chap. 68 – Dotations aux amortissements	465,00 €	chap. 74 – Dotations et participations	361 840,06 €	
Chap. 042 – Dotation amortissement (écriture d'ordre)	12 095,84 €	€ chap. 75 – Autres produits		
Chap. 023 – Autofinancement section d'investissement	205 954,73 €	chap. 77 – Produits exceptionnels		
TOTAL	1 461 411,93 €	TOTAL	1 461 411,93 €	

Les nouveaux programmes d'investissement sont les suivants :

- Le remplacement des lampes d'une nouvelle tranche d'éclairage public, par des LED,
- Les travaux dans les locaux de l'école élémentaire,
- Les travaux d'aménagement de sécurité Rue de Paris, Rue de la Tordière et devant l'école primaire.
- L'aménagement du cabinet multi professionnels, dont le projet final permettra d'accueillir davantage de professionnels. Cette opération sera financée en partie par un prêt qui sera lui-même remboursé par les revenus locatifs.

Le budget d'investissement 2024 est détaillé comme suit :

Budget général 2024 – Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement		
Immobilisations incorporelles	1 731,00 €	Excédent d'investissement reporté N-1	77 424,55 €	
Subvention d'équipement	22 100,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	147 240,41 €	
Immobilisations corporelles	1 166 528,96 €	Dotations (FCTVA + Taxe d'aménagement)	55 905,38 €	
Écriture d'ordre amortissement des subventions	5 508,00 €	Subventions d'équipement	524 075,18 €	
Remboursement capital emprunts	29 528,13 €	Emprunt	200 000,00 €	
		Virement de la section de fonctionnement	205 954,73 €	
		Écriture d'ordre amortissement immobilisations	14 795,84 €	
TOTAL	1 225 396,09 €	TOTAL 1 225 396,09 4		



QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION CONCERNANT LES OUTILS DE COMMUNICATION À LA DISPOSITION DES HABITANTS DE LA COMMUNE

"Dans la communication, le plus compliqué n'est ni le message, ni la technique, mais le récepteur", Dominique Wolton

Afin de répondre au mieux à vos besoins en matière de communication, merci de répondre au questionnaire suivant sur les outils de communication de la commune, avant le 31/05/2024.

Deux possibilités :

- Utiliser ce document et le déposer dans la boite aux lettres de la mairie
- Utiliser l'application City All, Rubrique Sondage

BULLETIN MUNICIPAL

Périodicité: Semestriel depuis 2023 Format: Papier et numérique

Diffusion : Dépôt dans les boites aux lettres des personnes âgées (à partir de 75 ans)

Consultable sur le site de la mairie

Disponible en version papier, à la marie ou à la bibliothèque

Ce mode de fonctionnement vous satisfait-il? Oui 🗆 Non 🗆 Ne se prononce pas □

Commentaires:



FIL DES JOURS - Lettre d'information de la commune

Périodicité : Rythme de publication suivant les besoins

Format: Papier et numérique

Diffusion : Dépôt dans toutes les boites aux lettres de la commune

Consultable sur le site de la mairie Ce mode de fonctionnement vous satisfait-il? Оні п Non Ne se prononce pas □

Commentaires:







SITE INTERNET de la Commune

La facilité de son utilisation et les informations diffusées répondent-elles à vos attentes ?

Ne se prononce pas □

Ne se prononce pas □

Oui 🗆 Commentaires:



Application mobile CITYALL

Vous permet-elle de rester connecté à l'information locale en temps réel ?

Oui 🗆 Non Commentaires:



PANNEAU LUMINEUX

Êtes-vous satisfait des contenus communiqués sur ce panneau et de leur visibilité? Ne se prononce pas □

Oui 🗆 Non 🗆 Commentaires:



Εſ	tes	3-V	/ 01	us	:
----	-----	-----	-------------	----	---

Un homme □ Une femme □

De quel âge ?

Merci de votre retour!

L'ECHO DU VILLAGE

L'ECHO DES ASSOS

La compagnie ETHOPÉE, PASSIONS CONTEMPORAINES et LES ATELIERS D'ETHOPÉE vous invitent à leur exposition annuelle des travaux des élèves d'Arts Plastiques le jeudi 27 juin 2024 de 15h à 20h à la salle des Associations.

Vous pourrez y admirer les productions des enfants et des adultes et profiter d'un petit buffet « tout bio » !

Par ailleurs, dès la rentrée prochaine, l'association met en place des cours de **yoga** et de **danse yoga**. Les cours s'adressent aux débutants comme aux niveaux plus avancés.

Enfin, la compagnie s'étant spécialisée aussi dans l'art-thérapie, il est possible de coupler le yoga et les arts plastiques dans une démarche de mieux-être à médiation artistique.

Dans le cas où les horaires des cours d'Arts Plastiques ne vous convenaient pas, il est possible de les suivre en ligne avec Skype, inscrivez-vous à plusieurs, pour plus de convivialité.

N'hésitez pas à contacter l'association dès maintenant pour les inscriptions : par téléphone (06 87 04 84 47), mail (asso.ethopee.arts@gmail.com <u>ou</u> anne.delaby.art@gmail.com) et sur le site internet (https://anne-delaby/Ethopée.com).

CHRONIQUES DE LA VIE ALNELOISE

Ateliers HYPNOSE en groupe les 18 mai et 8 juin 2024 de 10h à 11h, au lavoir du pont au Charroi. Gratuits pour les Alnélois.

Prévoir plaid, oreiller, matelas de sol ou transat.

Sur inscription: sophie.bassereau@gmail.com

Festivités du 14 juillet

Revue des pompiers Distribution des lampions Feu d'artifice à 23h

Forum des associations - 7 septembre de 15h à 18h

structures gonflables

Rencontres avec les élus, dans les quartiers

1er juin de 10h à 12h, rue de l'Orme

28 septembre abris bus de la mairie

RENDEZ-VOUS DU CCAS

Distribution CCAS de plantes

8 juin à partir de 10h,

Repas de l'Amitié

5 octobre – foyer communal d'Aunay-sous-Auneau

DU COTÉ DES CENTRES

Le centre **AUNAYNUPHAR** va organiser son 2^{ème} événement famille au mois de juin, amusement et convivialité assurés!

Les inscriptions pour les vacances d'été auront lieu au mois de mai et celles pour la rentrée des classes en juin.

Soyez vigilants aux informations à paraître car le nombre de places est limité.

DU COTÉ DES ÉCOLES

Spectacle de maternelle - 25 mai 2024 à 9h30

Chants et danses de l'école Maternelle

Fête des 2 écoles - journée du 29 juin 2024

Matin: portes ouvertes des classes (musée écoles), chants et remise des livres aux CM2

Midi : point restauration tenu par le Comité des fêtes

Après-midi : kermesse des écoles de Jaune Coquelicot

AGENDA

MAI

- 18 mai Atelier HYPNOSE sur inscription de 10h à 11h
- 25 mai Spectacle de l'école maternelle à partir de 9h30

JUIN

- 1^{er} juin Rencontre avec les élus (rue de l'Orme)
- 8 juin Distribution du CCAS (plantes) à partir de 10h Atelier hypnose sur inscription de 10h à 11h
- 9 juin Élections européennes foyer communal
- 22 juin Gala de danse au foyer communal
- 27 juin Exposition Ethopée, salle des associations
- 29 juin Fête des 2 écoles et kermesse

JUILLET

■ 14 juillet – Festivités du 14 juillet

SEPTEMBRE

- 7 septembre Forum des associations
- 8 septembre Marché fermier
- 28 septembre Rencontre avec les élus (abri bus Mairie)

OCTOBRE

■ 5 octobre – Repas de l'amitié au foyer communal

SICTOM Région d'Auneau

COMMUNICATIONS DU SICTOM

STATIONNEMENT GÉNANT

Les services du SICTOM nous signalent bien trop souvent la non collecte des ordures dû au stationnement gênants des véhicules dans les rues de la commune.

MODIFICATION DE LA CONTENANCE DES BACS POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ET SÉLECTIVES

Le SICTOM vous informe qu'il est possible de diminuer ou d'augmenter la contenance de vos bacs d'ordures. Le formulaire est disponible en Mairie.



Vous observez un dysfonctionnement sur le réseau d'éclairage public ?

Prévenez la Mairie!

Une demande d'intervention sera faite auprès du gestionnaire du réseau.

Nous vous rappelons que l'éclairage public ainsi que les lumières bleues des passages piétons s'éteignent à 23h00.



DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE

D'AUNAY-SOUS-AUNEAU

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone



Actualités

Événements

ETravaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone!





Téléchargez gratuitement CityAll

puis sélectionnez votre ville



HORAIRES AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX SUCCEPTIBLES DE CAUSER UNE GÈNE SONORE POUR LE VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage des particuliers susceptibles de causer une gêne de voisinage en raison de l'intensité sonore des appareils utilisés sont autorisés :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les travaux des professionnels à l'intérieur des locaux ou en plein air susceptibles de causer une gêne sonore doivent être interrompus, de 20h à 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention d'urgence.

RAPPEL

Le brûlage à l'air libre ou en incinérateur des déchets verts est interdit.

J'entretiens mon Trottoir, je valorise mon Quartier! LA COMMUNE VOUS REMERCIE pour votre participation à l'effort collectif et citoyen «Les propriétaires ou locataires, sont tenus d'entretenir, depuis le mur jusqu'au caniveau, le devant et les côtés de leurs immeubles» Balayage Désherbage (arrachage ou binage) Démoussage

RAPPEL

INTERDICTION DE STATIONNER SUR LES TROTTOIRS

Il est rappelé que le stationnement des véhicules est interdit sur les trottoirs. Le trottoir est l'espace dédié aux piétons. Tout stationnement non prévu y est interdit et sanctionné par une amende prévue pour les contraventions de 4ème classe (135 €).

De plus, <u>il est rappelé aux administrés de stationner leurs véhicules dans leur propriété</u> afin de rendre disponible les places de stationnement à ceux qui n'ont pas la possibilité de stationner chez eux.



TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

Du mardi au samedi de 9h à 17h, le TAD vous transporte sur les 39 communes de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

Réservation possible jusqu'à la veille 17H

Tarif : 2€ un trajet et 18€ le carnet de 10 tickets. Achat du ticket directement dans le véhicule

Pour réserver votre TAD rendez-vous sur : https://tad-ccpeif.transport-a-la-demande.fr/login ou appelez

au: 06 70 87 21 97 (ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h)



BESOIN D'AIDE DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Pour les démarches administratives liées à votre situation fiscale, votre santé, votre famille, votre retraite... ADRESSEZ-VOUS À UNE MAISON France SERVICE

VOUS Y TROUVEREZ:

- une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien, ...);
- → une aide aux démarches en ligne ;
- → des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes ;
- → un accompagnement au numérique.

EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS:

- → je déclare mes revenus ;
- j'établis mon permis de conduire ou un document d'identité;
- → je demande une aide (allocation logement, RSA, ...);
- → je cherche à rembourser mes soins ;
- → je prépare ma retraite ;
- → je fais face à un litige ou à un conflit ;
- je crée une adresse e-mail, j'imprime ou je scanne des pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs;
- → je sollicite les services de l'État ou de partenaires de l'État (Direction générale des finances publiques, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, La Poste, la Caisse nationale des allocations familiales (CAF), l'assurance maladie (CPAM)| l'assurance retraite, la mutualité sociale agricole (MSA), ...).





SENIORS: LA GENDARMERIE VEILLE

Les personnes de plus de 65 ans représentent plus de 20% de la population française, mais demeurent en proportion davantage victimes d'escroqueries ou de cambriolages.

Pour protéger ces populations plus vulnérables, la gendarmerie nationale a mis en place l'Opération Tranquillité Seniors (OTS).

L'Opération Tranquillité Seniors, c'est quoi ?

L'Opération Tranquillité Seniors prévient l'isolement des personnes âgées :

- En organisant des patrouilles plus régulières autour des logements signalés ;
- Avec des visites de gendarmes à votre domicile, pour s'assurer que vous êtes en sécurité;
- Via des conseils de prévention.

Comment s'inscrire ?

Vous êtes senior et souhaitez bénéficier de l'Opération Tranquillité Seniors ? Des personnes de votre entourage (Parents, grandsparents...) sont vulnérables ? Rendez-vous dans la gendarmerie dont vous dépendez pour vous inscrire.

MAIRIE D'AUNAY-SOUS-AUNEAU

28700



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Le 07/05/2024

Téléphone: 02 37 31 81 01

E.mail: mairie@aunay-sous-auneau.fr

Objet : Tenue du registre communal des personnes isolées, de 65 ans et plus, ou handicapées.

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons la mise en place d'un dispositif d'aide et de soutien aux personnes, en cas d'épisode caniculaire, d'évènements climatiques ou sanitaires exceptionnels.

Ce dispositif s'impose aux communes dans le cadre de la législation en vigueur.

La première étape consiste à recenser sur un registre communal les personnes isolées, âgées de 65 ans et plus ou handicapées souhaitant bénéficier d'une aide municipale.

Voici les deux cas de figure :

- Vous avez déjà été recensé: Dans le cas où votre situation aurait changé (Veuf(ve), nouveaux numéros de téléphone, changement d'adresse des personnes à contacter...), merci de nous retourner le formulaire (voir le recto de cette feuille) avec les modifications.
- Vous n'avez pas été recensé: Merci de bien vouloir compléter et retourner à la Mairie avant le 31/05/2024 le questionnaire (voir le recto de cette feuille).

Les informations confiées seront conservées à la Mairie et resteront confidentielles. N'hésitez donc pas à prendre quelques minutes de votre temps pour remplir ce questionnaire ou à demander à un membre de votre entourage de le faire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Robert DARIEN



Date:

QUESTIONNAIRE

RECENSEMENT DES PERSONNES ISOLÉES, AGÉES DE 65 ANS ET PLUS OU HANDICAPÉES POUR LA TENUE DU REGISTRE COMMUNAL. (ÉPISODES CANICULAIRES, ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES OU SANITAIRES EXCEPTIONNELS)

(Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au décret n° 2004-926 du 1er septembre 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dans le fichier constitué sur la base de ce questionnaire.)

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS NOM: PRÉNOM: ADRESSE: MOBILE: /__/_/ /__/ /__/ /__/ @ MAIL:_____ **SITUATION FAMILIALE:** ■ Célibataire ☐ En couple ☐ Veuf / Veuve ETES-VOUS SEUL(E) A VOTRE DOMICILE ? ☐ Oui ☐ Non PERSONNE(S) À JOINDRE EN CAS D'URGENCE NOM: PRÉNOM: ADRESSE: TÉLÉPHONE : /__/_/ /__/ /__/ /__/ /__/ /__/ QUALITÉ: ■ Enfant(s) ☐ Voisin(s) ☐ Personne(s) aidante(s) ☐ Conjoint(e) ET / QU NOM: PRÉNOM: ADRESSE: TÉLÉPHONE : /__/_/ /__/ /__/ /__/ MOBILE : /__/_/ /__/ /__/ /__/ __/__/ **QUALITÉ:** ☐ Enfant(s) ☐ Voisin(s) ☐ Personne(s) aidante(s) ☐ Conjoint(e) Signature